Ville de Genève Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 26 juin 2007, sur la pétition intitulée: «Pour égayer le quartier de la Jonction».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-190 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les conteneurs devant la bibliothèque municipale ont été déplacés. Deux bancs ont été installés en lieu et place. Un nouveau point de récupération semienterré a pu être installé au bas du boulevard Carl-Vogt, à la hauteur de la Migros, et un autre sera créé avec la requalification du square du Vélodrome.

Le petit espace vert entre la maison de quartier et la bibliothèque de la Jonction a fait l'objet d'une attention particulière. Le Service des espaces verts et de l'environnement sensibilise la population à propos des pigeons. Une information invite à respecter cet endroit et rappelle qu'il est formellement interdit de nourrir les volatiles conformément à l'article 15b du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, précisant qu'il est interdit de déposer, sur le territoire de la Ville de Genève et de la Ville de Carouge, en quelque endroit que ce soit, de la nourriture destinée aux pigeons bizets.

Un projet d'aménagement en vue de la requalification du square du Vélodrome est en cours d'étude au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Ce projet, en coordination avec les aménagements du tramway Cornavin-Onex-Bernex, propose un cheminement piétonnier à l'intérieur de la place suite à la suppression du trottoir engendrée par le passage dans les deux sens des trolleybus de la nouvelle ligne 4 par la rue du Vélodrome. Cette disposition permet entre autres de conserver les platanes présents sur la place. Une attention particulière sera portée sur le traitement des niveaux et pentes, pour l'accessibilité et le confort des personnes à mobilité réduite, compte tenu des fortes différences de niveaux existant entre la rue du Vélodrome et le square du même nom.

Afin de mieux articuler la place et les équipements (ateliers d'artisans, espaces culturels, préau d'école, etc.), la contre-route sera supprimée. Une partie des places de stationnement situées devant l'immeuble 4-14, de la rue du Vélodrome seront déplacées derrière la station-service et sur la chaussée de la rue du Vélodrome. Ainsi, un espace généreux sera dégagé et pourra être aménagé au profit de la place et des arcades au rez-de-chaussée des immeubles, afin de confirmer

et d'accentuer la vocation de place de rencontre et de détente du square. L'installation de bancs et de jeux d'enfants complétera le dispositif et les terrasses des commerces pourront s'étendre sur la place pour l'animer et la dynamiser. Un choix de matériaux chaleureux et écologiques sera utilisé pour réhabiliter le square; une réflexion est menée sur un dispositif de liaison devant mieux articuler la connexion du square et le préau de l'école en surplomb. L'installation de bennes de déchetterie enterrées est également intégrée au projet, pour remplacer celles qui se trouvaient devant la bibliothèque.

Le coût de réalisation de ce projet est estimé à 1 640 000 francs hors taxes. Son financement est prévu dans la proposition PR-624 votée par le Conseil municipal le 10 novembre 2008. Les travaux pourront débuter dès le mois d'octobre 2009 et dureront douze mois, une fois les autorisations de sa mise en œuvre accordées.

Le problème récurrent du comportement de certains maîtres de chiens trouve sa réponse dans les campagnes régulières de sensibilisation et de répression menées par le département de l'environnement urbain et de la sécurité. Une fois les réaménagements réalisés, une attention toute particulière sera donnée au square du Vélodrome par les agents de sécurité municipaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Le 28 janvier 2009.